



Un langage à construire au jour le jour

DYSPHASIE (n.f): trouble spécifique du développement du langage oral

SOMMAIRE

■ **2^e Rencontre nationale des jeunes adultes dysphasiques à Bordeaux les 6 et 7 juin 2015**
AAD Gironde p. 1

■ **Comment réagir si les aménagements demandés pour le PPS ne sont pas mis en place par l'équipe pédagogique**
Pierre Baligand p. 2

■ **La Check-list des aménagements (PAP, PPS)**
AAD France p. 4

■ **Savoir développer des habiletés sociales**
AAD Finistère p. 6

■ **L'art-thérapie au service des Dys**
AAD Finistère p. 6

■ **AAD Gironde au lycée français de Djibouti !**
AAD Gironde p. 7

■ **Créer du lien : un des credos de l'association**
AAD Alsace p. 8

EDITO

La rentrée pour tous !

Cette année, la rentrée rime avec les termes d'école inclusive et d'accessibilité universelle. Oui ! Nous avons été entendu ! Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire ouvriront leur porte aux troubles des apprentissages et les besoins des Dys seront pris en compte dans les futurs appels d'offres pour les banques de ressources numériques pédagogiques.

Continuons à faire reconnaître nos spécificités pour donner une place aux personnes dysphasiques !

Nathalie GROH, présidente AAD France
présidente de la Fédération Française des Dys

VOTRE ADHÉSION
FAIT NOTRE
FORCE !

2^e Rencontre nationale des jeunes adultes dysphasiques à Bordeaux les 6 et 7 juin 2015



Après Paris, c'est dans la région bordelaise que s'est déroulée la 2^e Rencontre nationale des jeunes adultes dysphasiques.

55 participants venus de toute la France, ont été accueillis par AAD Gironde, hébergés dans un centre de loisirs, le Clos du Vivier à Gradignan, une commune de l'agglomération bordelaise : trois pavillons divisés en chambre de 2, 3 ou 4 personnes dans un beau parc arboré.

Après le pique-nique du samedi midi, au centre d'hébergement, un bus de tourisme a conduit les jeunes sur le Bassin d'Arcachon. Ambiance garantie dans le bus !

Au programme : ascension de la dune de Pilat, visite de la ville d'Arcachon, et baignade ! Un bel après-midi ensoleillé, qui s'est terminé par une soirée chez la présidente d'AAD Gironde : dîner dans le jardin et danse, l'occasion de se lâcher !

Le lendemain fut consacré à la visite de la ville de Bordeaux, sur les quais, avec ses monuments emblématiques, comme le Grand Théâtre ou le Miroir d'Eau.

Si un tel week-end demande du travail pour les administrateurs de l'antenne en terme de préparation et de logistique, ce fut un régal de voir ces jeunes échanger, discuter, partager et créer du lien !

Un grand merci à Nathalie GROH et aux référents jeunes, Camille de Bordeaux et Geoffroy de Paris pour leur aide, ainsi qu'à la mairie de Gradignan pour son soutien financier ! A renouveler l'an prochain dans une autre région ! Les jeunes sont plus que demandeurs !

Florence GUEHO, présidente AAD Gironde

1 bis chemin du Buisson-Guérin
78750 Mareil-Marly

01 34 51 28 26
du lundi au jeudi de 9h à 12h

avenir.dysphasie@wanadoo.fr
www.dysphasie.org



www.facebook.com/AssociationAvenirDysphasie

Comment réagir si les aménagements demandés pour le PPS ne sont pas mis en place par l'équipe pédagogique ■

Qu'est-on est en droit de demander ?

Quels recours ?

1. Les aménagements, affaire de tous

Il appartient effectivement à l'équipe pédagogique, c'est-à-dire aux enseignants, de mettre en place les aménagements demandés pour le PPS. Ces aménagements ont été en principe définis par les équipes éducatives, auxquelles il appartient de « réaliser et conduire le projet personnalisé de scolarisation », et en dernier ressort par l'ESS (Equipe de Suivi de la Scolarisation) qui a la responsabilité globale de veiller à la bonne mise en œuvre du PPS et d'y contribuer si besoin⁽¹⁾.

Ces équipes comprennent d'ailleurs à peu près les mêmes personnes, à savoir tous ceux qui sont directement chargés de la scolarisation de l'élève handicapé ou qui y contribuent, parents, enseignants, professionnels, l'ESS étant placée sous la responsabilité de l'enseignant référent. Tous ces personnels sont donc impliqués dans l'élaboration des aménagements de la scolarité.

Quand des parents se plaignent de la mauvaise mise en place de ces aménagements, et qu'ils constatent que le dialogue ordinaire avec l'enseignant n'est pas possible ou n'aboutit à rien, on les invitera à s'assurer d'abord que ces aménagements avaient été définis de manière suffisamment précise et opérationnelle et acceptés par les enseignants. **Et dans la mesure où c'est l'ESS qui a une mission de veille sur la bonne mise en œuvre du PPS, c'est vers elle et vers l'enseignant référent qu'ils se tourneront pour demander un réexamen de ces aménagements et de leur mise en place.**

2. Procédures : retour à l'ESS

Le PPS est par nature un projet partenarial au service de la scolarité : partenarial, parce que l'ESS a pour objet de permettre aux personnels concernés de se rencontrer et de travailler en partenariat, c'est-à-dire en partageant un objectif commun mais chacun restant à sa place et dans son rôle ; au service de la scolarité, parce qu'il s'agit d'aménager la scolarité, c'est-à-dire de confronter ou de rapprocher deux points de vue, celui de la scolarité ordinaire et celui des besoins spécifiques de l'enfant ou, si l'on préfère, celui des enseignants et

celui des parents et des professionnels qui connaissent l'enfant et ses difficultés.

En ESS, on s'assurera d'abord bien sûr que les aménagements souhaités et non mis en place avaient bien été

listés dans le compte-rendu de l'ESS.

On cherchera à cerner les problèmes qui se posent du côté de l'enseignant : a-t-il bien compris quelles sont les besoins particuliers de l'enfant ? Quelles difficultés rencontre-t-il pour mettre en place les aménagements demandés ? En voit-il l'intérêt ? Les a-t-il vraiment acceptés ? A-t-il constaté leur efficacité ? En aurait-il d'autres à proposer ?

Sont-ils trop difficiles à intégrer dans le fonctionnement ordinaire de la classe ? La présence de l'AVS lui apparaît-elle comme une aide ?

Ce que disent les textes...

Il faut peut-être réduire le nombre des items d'aménagement,

car comme l'observe la circulaire relative au PAP, « il sera souvent plus judicieux de se fixer sur quelques items dont on suivra avec attention la mise en œuvre tout au long de l'année pour s'assurer qu'ils atteignent les objectifs escomptés plutôt que de se fixer un trop grande nombre d'items.⁽²⁾ » En tout cas, il est important d'entendre l'en-

seignant.

Les professionnels présents lors de l'ESS favoriseront la mise en place des aménagements utiles, non pas en prescrivant des aménagements scolaires, ce n'est pas leur rôle, mais en expliquant quelles sont les difficultés particulières de l'enfant, conséquences de son handicap, laissant alors à l'enseignant le soin d'en tirer les conséquences pédagogiques. Les professionnels sont souvent mieux écoutés que les parents. Dans les situations de mauvaise mise en place des aménagements de la scolarité, on s'aperçoit assez fréquemment que le partenariat n'avait pas fonctionné et que les professionnels n'avaient pas participé aux réunions de l'équipe pédagogique ou de l'ESS.

Malheureusement, il est vrai, la présence des professionnels en ESS se heurte à de sérieux obstacles. A côté du manque de dispo-



©Woodapple_Fotolia.fr

L'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) veille à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Elle réunit au moins une fois par an la famille, l'enseignant référent, les enseignants de l'élève, les professionnels de santé et les professionnels des services sociaux.

nibilité – car ces réunions prennent beaucoup de temps – il y a le fait que leur présence n'est pas reconnue administrativement : aucune indemnité de participation n'est prévue ! S'il s'agit de personnels salariés d'un service public ou d'une association, il n'y a pas de problème, c'est l'ensemble du temps de travail qui est rémunéré, réunions comprises. Mais dans la situation

libérale, au contraire, la participation de ces personnels aux actions de concertation relève tout simplement du bénévolat. C'est beaucoup demander... On s'étonne d'ailleurs que les associations de parents ne se montrent pas davantage préoccupées par cette question !

Quant aux parents, beaucoup ont souvent acquis, notamment avec l'aide de leurs associations et grâce aussi à internet, qui a facilité les échanges entre les familles et la documentation, une réelle compétence dans la connaissance des besoins de l'enfant et dans les moyens d'y répondre. Leur apport est donc souvent précieux pour bien cibler le projet de scolarisation et les aménagements de la scolarité. Mais cette situation ne facilite pas toujours les échanges avec des enseignants eux aussi convaincus de connaître leur métier et accordant la priorité à la réussite globale de leur classe et de l'année scolaire. Et puis avoir quelques idées sur la pédagogie est une chose, mais gérer une classe à longueur d'année en est une autre !

Il ne suffit pas, par exemple, de présenter à l'enseignant une liste d'aménagements possibles. De telles listes peuvent être utiles et servir de guide⁽³⁾ : mais ce n'est qu'une base de discussion, en vue de

savoir comment adapter les items retenus à l'élève. De même, l'attribution d'un ordinateur est en soi une mesure simple : mais il reste à réfléchir à l'usage de cet ordinateur en classe par l'élève et par les enseignants et à coordonner les aides qui seront apportées...

Ainsi le PPS est un processus qui se construit dans la durée et auquel tous peuvent contribuer. Bien des parents aimeraient peut-être être les seuls représentants de l'enfant auprès des enseignants ! Et quand les aménagements de la scolarité paraissent suffisants et qu'ils donnent satisfaction, pourquoi pas. Il semble bien pourtant que quand un dialogue a pu s'établir entre enseignants et professionnels tous en retirent des bénéfices. Les parents des enfants dysphasiques, par exemple, savent bien que la collaboration enseignant/orthophoniste est fondamentale.

Et en tout cas, lorsque surgissent des difficultés, il est conforme à l'esprit des textes d'en revenir au partenariat, dans le cadre de l'ESS. Bien souvent la participation d'un tiers, en l'occurrence un professionnel, peut favoriser la compréhension réciproque, au bénéfice finalement de l'enfant. Un petit exemple dans le livre d'Olivier SCHEIBLING, *Les parents, le trouble et l'enfant* (p. 64) une situation qui s'avère tendue entre les parents et la directrice de l'école se trouve débouclée par le psychologue scolaire...

3. Et après

D'aucuns penseront sans doute que cette première réponse, qui préconise un retour à l'ESS, est quelque peu simpliste, que beaucoup de choses ont déjà été tentées et que les problèmes ne se règlent pas si facilement. Une réflexion d'un parent, lue récemment sur une liste de diffusion, exprime bien ce sentiment : « A préciser

aussi, le fossé entre le PPS sur le papier et la réalité. (...) Si l'enseignant ne fait pas ou ne veut pas respecter le PPS, peu de recours côté parents, déjà épuisés par un enfant difficile, et les nombreuses démarches entreprises, et puis on ne peut pas aller voir la maîtresse tous les jours pour faire le point. (...) Côté enseignante référente, pas beaucoup plus de solutions, PPS en novembre et ESS après insistance de ma part en avril...! Si je ne l'avais pas demandée la réunion n'aurait sans doute même pas eu lieu ! »

Et il est vrai que si les réponses à apporter aux difficultés de l'enfant peuvent dépendre pour une part d'une bonne application des dispositifs prévus par les orientations officielles, elles dépendent aussi, pour une autre part, du comportement des personnes, de leur compétence, de leur disponibilité, de leur bonne volonté, de leur bienveillance, de leur amour des enfants, de leur aptitude à collaborer et à travailler en partenariat...

Alors que dire ? Bien des attitudes en classe ne seront pas réglées par un item d'aménagement.

Y a-t-il des voies de recours ?

Le même parent déjà cité ajoute : « Lors de l'ESS, il y avait le psychiatre et l'IEN (...). Le PPS qui a été rédigé lors de l'ESS est satisfaisant mais pas du tout appliqué, quel est l'intérêt ? ». On retrouve là une dérive fréquente des services éducatifs ou socio-éducatifs : il est plus facile de rédiger un projet que de s'assurer de sa bonne mise en œuvre. C'est pourtant la mission de l'enseignant référent et de l'ESS. Il faut y veiller lors des réunions de l'ESS : ne pas se contenter de rédiger un projet mais évaluer ce qui se passe réellement sur le terrain.

Mais si côté ESS on se heurte à un mur, que reste-t-il à faire ?

Se tourner vers l'IEN-ASH, responsable de l'ensemble du dispositif de scolarisation des élèves handicapés, et qui est loin d'être toujours suffisamment informé des réalités du terrain... ?

Accepter la situation telle qu'elle est, avec ses insuffisances, si elle est tout de même vivable, et attendre des temps meilleurs ?

Secouer la poussière de ses sandales sur l'école (ou le collège) et en chercher une autre, connue comme bienveillante (et sur internet les parents échangent parfois leurs impressions et les bonnes adresses) ? Car ici j'ajouterais une remarque, qui resterait à confirmer. On a le sentiment, assez souvent, que ce n'est pas seulement l'attitude d'un enseignant (ou d'un chef d'établissement) qui est en cause, mais que c'est toute une école ou tout un établissement scolaire. Une sorte d'ambiance de l'établissement où interfèrent aussi les relations avec les autres enseignants et les autres parents. Ambiance de l'équipe pédagogique, ambiance du conseil d'école ou du conseil d'administration⁽⁴⁾.

Le débat sur l'inclusion d'un enfant peut concerner, directement ou indirectement, beaucoup de monde...



Pierre BALIGAND

IEN-AIS honoraire en Charente-Maritime
<http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/>

(1) Circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006 : mise en œuvre et suivi du PPS - 1.2.4 et 2.1.1.

En primaire les équipes éducatives ont un statut officiel (code de l'éducation D321-16) ; en collège il s'agira le plus souvent de l'équipe pédagogique élargie à la famille (code de l'éducation R421-49).

Le contenu du PPS a été rappelé par le décret 2014-1485 du 11 décembre 2014 : scolarisation des élèves en situation de handicap.

Et l'arrêté du 6 février 2015 : projet personnalisé de scolarisation fournit en annexe 1 un modèle de document formalisant le PPS.

(2) Circulaire 2015-016 du 22 janvier 2015 relative au PAP "Plan d'Accompagnement Personnalisé"

(3) On en trouvera des exemples sur <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page251.htm>

(4) La circulaire récente sur les ulis dans le premier et le second degrés, en facilitant la désignation d'ULIS TSLA, pourrait-elle permettre que des écoles ou des collèges qui en bénéficieraient deviennent plus favorables, globalement, à l'accueil des élèves porteurs de ces troubles ?



La Check-list des aménagements (PAP, PPS) ■

Quels aménagements demander ?

A chaque rentrée scolaire, nous devons nous préparer au rendez-vous avec l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) pour la mise en place du Plan d'Accompagnement ou du Projet Personnalisé et chaque année, nous demandons approximativement toujours les mêmes aménagements.

Depuis l'âge de 5 ans et jusqu'aux alentours de 20, la liste reste presque identique, et pourtant, chaque année, nous perdons toujours un peu de temps à récapituler les axes de bataille. Voici donc **un petit mémento de base** à conserver longtemps, longtemps, et à améliorer certainement au fil des ans...

Comment procéder ?

-> **Il faut expliquer les difficultés pour mieux justifier les préconisations d'aménagements.**

Voici un **tableau** où sont consignées les difficultés rencontrées par beaucoup d'élèves dysphasiques et les préconisations/recommandations que l'on peut éventuellement demander.

-> Il faut évidemment en discuter avec l'Equipe de Suivi de Scolarisation pour vérifier si ces préconisations sont réalisables au quotidien, et si ce n'est pas le cas, il faut essayer de **trouver avec eux la meilleure solution pour compenser ou contourner les difficultés de l'élève.**

Par exemple :

- si le tiers temps ne peut pas être organisé : demander la distribution en premier du sujet et la reprise de la copie en dernier, quitte à utiliser une partie de la récréation tout en l'expliquant à l'enseignant du cours suivant.

- prévoir les sujets sous forme numérique au cas où l'AVS soit absente.

RAPPELS

-> **La présence des professeurs de français** (et de langue si besoin) est indispensable.

-> **La présence de l'orthophoniste** également, afin d'échanger avec les professeurs de français et de langue. S'il ne peut se déplacer, demandez-lui de rédiger un courrier.

-> **Un courrier émanant d'un professionnel** (neurologue, psychomotricien, graphomotricien, ergothérapeute... peut être utile pour mieux expliquer le trouble ou l'évolution du trouble (prévoir des photocopies pour chaque membre de l'ESS).

-> **Ce peut être aussi le moment de montrer un document** rapide à lire pour mieux expliquer le trouble (par exemple l'exercice de maths p. 2-3 de Histoire 2 comprendre les dys, sur la page d'accueil de notre site - prévoir des photocopies pour chaque membre de l'ESS). Ou un peu plus long : les documents que vous trouverez sur le site eduscol.education.fr.

-> **Le but de cet échange est de trouver des solutions pour que l'élève progresse**, aussi il vaut mieux utiliser la persuasion sans être agressif ni péremptoire. Même si l'équipe est bienveillante, il est plus aisé d'être deux face à toute l'équipe : pendant qu'un des parents expose, l'autre pourra mieux répondre à d'éventuelles questions ou sera plus à même de rebondir sur un autre point. L'orthophoniste peut également jouer ce rôle, un membre de l'association AAD ou un parent d'élève.

-> **Le Geva-Sco**, le Guide d'évaluation et d'aide à la décision existe depuis 2012. Ce document recueille l'évaluation des besoins de l'élève et les préconisations pour l'aider. Il s'adresse aux MDPH et aux services de l'Education nationale. Il va être établi avec l'ESS et les parents et doit donc être très détaillé, cocher les cases ne suffit pas nécessairement.

-> **L'enseignante référente établira une fiche détaillée des préconisations afin que tous les enseignants en prennent connaissance.** Toutefois, il est conseillé de rencontrer les enseignants qui n'étaient pas présents, afin que les difficultés et les mises en place des aménagements soient clairement explicitées. On vous donnera une photocopie de ce document.

-> **Dans certaines académies, les aménagements aux examens ne sont accordés que s'ils ont été mis en place en classe afin que l'élève se soit entraîné** (voir notre site la rubrique SCOLARITE/Aménagements aux examens).

Frédérique SCHEIBLING-SEVE, AAD France

DIFFICULTES	PRECONISATIONS	en détail
écrit emploie un mot pour un autre, ou emploie un graphème qui ne correspond pas au phonème	ne pas pénaliser pour l'orthographe et la syntaxe	prévoir une évaluation personnalisée, pas de notes pour les dictées mais un système de notation lui permettant de juger de ses progrès
	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser des exercices à trous, des QCM... - privilégier l'évaluation orale quand c'est possible - favoriser l'écoute et la mobilisation d'attention en classe - dictée à l'enseignant ou à l'AVS 	
écrit dysgraphie	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation de l'ordinateur - fournir des cours photocopiés, aérés, surlignés, avec mise en évidence de l'essentiel - photocopier le cahier d'un élève-tuteur - AVS aide à la prise de notes 	-> au secrétariat ou grâce à un scanner portatif ou une souris scanner -> au secrétariat ou grâce à un scanner portatif ou une souris scanner
lecture	<ul style="list-style-type: none"> - oralisation + répétition des consignes/énoncés par l'enseignant ou une AVS - lecture + répétition des consignes/énoncés par synthèse vocale - sujets agrandis en A3 (éviter une présentation recto-verso) 	-> le professeur soit donner les consignes/énoncés sous forme numérique
oral trouble de l'élocution	<ul style="list-style-type: none"> - lui laisser du temps - le mettre en confiance 	le faire répéter, mais ne pas insister
compréhension orale confusions de certains mots aux sons proches	<ul style="list-style-type: none"> - reformuler - questionner pour vérifier si bonne compréhension - expliquer calmement 	
grande fatigabilité	utilisation de l'ordinateur	
de la main, de l'attention	AVS aide à la prise de notes	en cours pour certaines matières ou/et contrôles/DST dans une salle spéciale
de la main	tiers temps	en cours pour certaines matières ou/et contrôles/DST dans une salle spéciale
attention / peut se focaliser sur le ton employé plutôt que sur le mot /mélange des mots	AVS lit les consignes/énoncés	en cours pour certaines matières ou/et contrôles/DST dans une salle spéciale
attention / peut se focaliser sur le ton employé plutôt que sur le mot	AVS aide à clarifier ses idées	
lenteur	<ul style="list-style-type: none"> - tiers temps - AVS écrit à sa place - AVS lit les consignes/énoncés - donner les consignes une par une - allègement des contrôles et DST - photocopier le cahier d'un élève-tuteur 	en cours pour certaines matières ou/et contrôles/DST/Bac blanc dans une salle spéciale -> au secrétariat ou grâce à un scanner portatif ou une souris scanner



Vu dans Ouest-France
et Le Télégramme du 24 juin 2015

Savoir développer des habiletés sociales ■

C'est ce que propose le « Club Ado » au sein d'un groupe de 7 jeunes, âgés de 13 à 17 ans, animé par deux psychologues Sophie BINJAMIN et Marie-André BRISSET.

Les objectifs de ces rencontres mensuelles sont de vivre des activités de loisirs en s'appuyant sur la confiance mutuelle, le respect des différences, la solidarité, le plaisir d'être ensemble, le partage des idées. Ces temps s'articulent autour de jeux de sociétés, de réalisation de recettes, de programmation et de réalisation de sorties...

Ainsi ces temps d'échanges ont pour but de leur permettre de poser un regard sur soi et sur l'autre, de trouver des solutions pour mieux gérer ses émotions, de développer son autonomie et la prise d'initiatives, de développer l'entraide et les échanges sur le thème des loisirs à vivre ensemble.

3 sorties ont rythmé l'année (Laser Game, bowling, parc d'attraction aux Trois Curés, dîner dans une pizzeria brestoise). Ce projet sera reconduit l'an prochain avec cette fois d'autres envies,

Dans le Finistère

comme l'accrobranche, le paintball, une sortie à la plage ou en bateau...

D'autres propositions sont également en tête : visite d'un parc animalier ou floral, sortie piscine, expositions artistiques et/ou culturelles, faire du vélo, du karting, aller au cinéma, et pouvoir en discuter ensuite entre eux, simplement boire un verre... jouer à des jeux de société classiques ou en découvrir d'autres...

L'idée de passer un week-end ensemble germe déjà dans leur esprit. La destination de Saint-Nic (centre nautique de char à voile de Pentrez) a été évoquée. L'atelier cuisine, qui a connu un grand succès, sera certainement reconduit.

Les temps forts vécus en groupe sont mis en image ou filmés par un des jeunes confirmé et talentueux en la matière et constitue un bon support d'échanges au sein du groupe et de communication aux familles.

Les nouveaux membres sont les bienvenus ! et la date du 3/10/15 est déjà retenue pour le démarrage de l'année !

Marie-André Brisset et Sabine Binjamin, psychologues

L'art-thérapie au service des Dys ■

Art-thérapeute en médiation théâtrale, depuis plusieurs années, je m'intéresse dans mon parcours professionnel à la prise en charge des troubles Dys.

J'interviens dans plusieurs associations comme Art thérapeute en médiation théâtrale. Cette année, j'ai proposé sur la période de l'année scolaire 10 séances pour 9 enfants.

Nos ateliers se déroulaient à Landerneau le

samedi matin à 9h ! Malgré un rendez-vous très matinal pour un samedi matin, les enfants répondaient présent !

En quoi consiste l'Art-thérapie

L'art-thérapie est une pratique de soin fondée sur l'utilisation thérapeutique du processus de création artistique. La pratique de l'art-thérapie implique l'utilisation de médiation artistique, telle que les arts plastiques, le théâtre, la danse, la musique.



propre identité par rapport aux autres.

L'atelier est partagé en deux temps fort. Nous commençons par un ou deux jeux théâtraux puis nous enchaînons par des improvisations.

J'entends par « jeux théâtraux », des propositions qui font appel à la mémoire, à l'écoute de soi, de l'autre et des autres, au regard, à l'espace, à l'imagination, à l'émotion, toute une série de jeux qui reposent sur les techniques d'art dramatique.

Concernant les improvisations, les enfants choisissent les thèmes puis nous construisons ensemble une his-

toire qu'ils jouent ensuite.

Lors des improvisations, j'insiste sur l'ancrage des pieds dans le sol pour qu'ils trouvent l'énergie de sortir la voix et de se faire bien comprendre.

J'espère pouvoir retrouver mon groupe à la rentrée pour de nouvelles aventures...

Sabine VOEGLIN, art-thérapeute

intervient aussi pour AAD à Paris

Le choix de la médiation théâtrale pour le groupe

Le théâtre permet avant toute chose de trouver du plaisir !

Il permet également de développer l'imaginaire, de libérer l'expression, de canaliser l'énergie et de renforcer la confiance en soi.

Le théâtre donne la possibilité de mettre des mots sur son comportement ou ses difficultés face au groupe.

D'autre part il me semble nécessaire que les enfants accèdent à une prise de conscience du corps afin de trouver leur

AAD Gironde au lycée français de Djibouti ! ■



AAD Gironde a co-animé en novembre 2014, puis en avril 2015, avec un enseignant du lycée français de Djibouti une intervention sur les DYS pour les professeurs des écoles et du secondaire de cet établissement.

Ce lycée fait partie du réseau des établissements de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). Cette agence rassemble 494 établissements scolaires, implantés dans 135 pays, qui scolarisent environ 330 000 élèves, dont 60 % sont étrangers et 40 % sont français.

Les DYS ne respectant ni les frontières ni les nationalités, ce réseau est confronté comme les établissements en France à la prise en

Les DYS à l'international

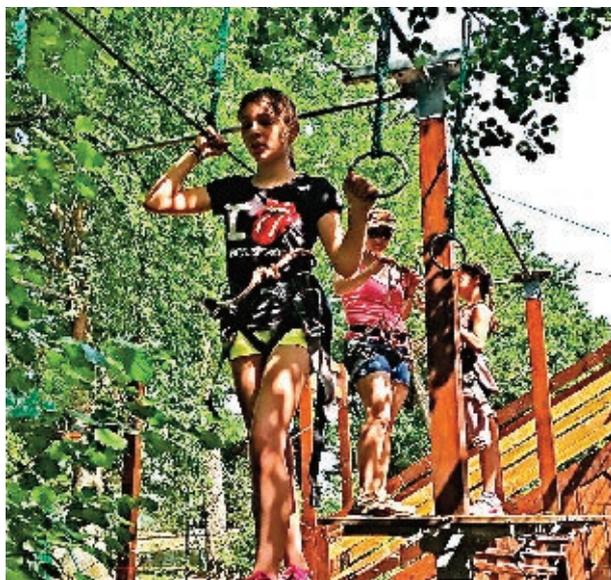
Cette action inscrite dans le cadre du « conseil école collège » de l'établissement a permis de sensibiliser les enseignants aux troubles dys par des mises en situation, de présenter les différents modes de prise en charge (PPS, PAP), d'échanger sur les aménagements scolaires avec la transmission d'outils (notamment numériques), et enfin de présenter la procédure de mise en place des PAP dans l'établissement.

Il est en projet d'intervenir à nouveau auprès des enseignants durant l'année scolaire 2015-2016 et de participer à une action à destination des parents. Belles perspectives !



Florence GUEHO,
présidente AAD Gironde

Créer du lien : un des credos de l'association ■



Le 4 juillet 2015, AAD Alsace a organisé une journée familiale au Parc Aventure de Brumath : journée sportive, mais également de détente...
17 jeunes entre 7 et 16 ans ont répondu à l'appel. Ils étaient accompagnés de 10 adultes.

La journée s'est déroulée avec une matinée sous le signe de l'émotion et du rire, puisqu'ils ont pu participer, au choix, soit à un parcours dans les arbres (accrobranche), soit à une partie de « laser game » dans la forêt.

Tout le monde s'est retrouvé au bord du lac de Brumath pour un pique-nique. L'après-midi s'est poursuivie entre discussions à l'ombre des arbres et baignades pour se rafraîchir.

Ces journées sont une des missions primordiales de notre association puisqu'elles permettent de créer du lien entre les jeunes, notamment les ados, et entre les familles. Elles permettent également les échanges de « bons tuyaux » ...

Tous les participants se sont déjà donnés rendez-vous pour les prochaines sorties qui seront dorénavant, programmées chaque trimestre...

AAD Alsace



? FAQ FOIRE AUX QUESTIONS FAQ ?

A qui s'adresser pour obtenir une AEEH ? une RQTH ?

Sur quel site, puis-je trouver des infos fiables ?

Que signifie ce sigle ?

Comment se procurer des livres-audio ?

Quel ouvrage peut me donner des explications simples ? approfondies ?

A qui s'adresser pour obtenir des aménagements aux examens ?

Quels sont les logiciels adaptés aux enfants dys ?

Qu'est-ce que le Makaton ?

?

Quels sont les différents types d'aménagements possibles ?

?

**Pour connaître
l'antenne de votre région
nos dernières réalisations
nos projets
Pour poster votre CV**

CONSULTEZ NOTRE SITE !

WWW.DYSPHASIE.ORG